

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2025 à 20h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité

38. Election des adjoints au maire délégué de la commune déléguée de Vire

Madame La Maire donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'article L2122-7-2 modifié du CGCT prévoit que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu selon les règles prévues à l'article L2122-7 du CGCT, à savoir, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Vu l'article L2113-14 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2122-7-2 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la délibération n°3 du 3 juillet 2020 du conseil municipal de la commune de Vire Normandie créant un conseil de commune pour la commune déléguée de Vire et fixant à 25 le nombre de conseillers communaux siégeant au conseil de la commune déléguée de Vire,

Suite au décès de Madame Lyliane MAINCENT en qualité de maire déléguée de la commune déléguée de Vire,

Considérant le procès-verbal actant l'élection de Monsieur Lucien BAZIN en qualité de maire délégué de la commune déléguée de Vire, lors du conseil municipal du 7 Juillet 2025,

Considérant la délibération n° 37 en date du 7 juillet 2025 du conseil municipal de la commune de Vire Normandie fixant à 3 le nombre d'adjoints à la maire déléguée de la commune déléguée de Vire,

Considérant la désignation par les membres du conseil municipal de Valérie OLLIVIER et Jane PIGAULT en qualité d'assesseurs,

Considérant que le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire délégué de Vire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250721-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2025
Publication : 21/07/2025

Délibération n°2025/07/07/38 du 7 juillet 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Considérant qu'à l'issue de ce délai, la Maire de la Commune de Vire Normandie a constaté le dépôt d'une seule liste, laquelle a été déposée par le Maire délégué de Vire, composée de :

- 1 – BALLÉ Marie-Noëlle
- 2 – COURTEILLE Jacques
- 3 – MOREL Marie-Odile

Mme LEMARCHAND, Mme MADELAINE et M. BINET n'ont pas pris part au vote.

Après avoir procédé au scrutin secret,

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne	33
Nombre de bulletins blancs	4
Nombre de bulletins nuls	4
Nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue des suffrages exprimés	17

Liste	Nombre de voix
Liste déposée par le Maire délégué de Vire composée de : 1 – BALLÉ Marie-Noëlle 2 – COURTEILLE Jacques 3 – MORE Marie-Odile	25

La liste déposée par le Maire délégué de Vire, composée de :

- 1 – BALLÉ Marie-Noëlle
- 2 – COURTEILLE Jacques
- 3 – MOREL Marie-Odile

ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, les élus qui la composent sont élus adjoints au maire délégué de la commune déléguée de Vire.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250721-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2025
Publication : 21/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/38 du 7 juillet 2025 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 05

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 06

Nombre de membres absents : 11

Le 7 Juillet 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 1^{er} juillet 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 1^{er} juillet 2025.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles			☒	
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie			☒	
CHÉNEL Fernand	☒			
COIGNARD Cindy			☒	
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric			☒	
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise			☒	
HAMEL Serge	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS C	☒			
COUSIN MANN Patrick	☒			

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20250721-38-DE

Accusé certifié ex 0088
Réception par le préfet : 21/07/2025
Publication : 21/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/38 du 7 juillet 2025 à 20h30

LABROUSSE Sabrina	☒			
LAURENT Françoise			☒	
LE DRÉAU Nathalie			☒	
LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony		☒		Sabrina LABROUSSE
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine		☒		Pierre Henri GALLIER
MADELAINE Catherine	☒			
MALLÉON Philippe			☒	
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie			☒	
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis			☒	
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri		☒		Corentin GOETHALS
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine		☒		Patrick GOSSMANN
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud		☒		Michel LELARGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250721-38-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/07/2025
Publication : 21/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/38 du 7 juillet 2025 à 20h30